

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES PRÉPARATEURS À L'ENS ULM

Vendredi 1er décembre 2017

M. Frédéric Worms, Directeur-Adjoint de l'ENS , accompagné de Mmes Sylvia Estienne et Christelle Reggiani, vice-présidentes, accueille les préparateurs et les membres du jury.

Je renvoie, pour les aspects généraux de sa présentation, au compte-rendu que fait Stéphane Coviaux pour le compte de l'APPLS.

À la demande de notre association, une mini réunion entre les langues représentées est annoncée à l'issue de la plénière.

Concernant les optionnaires de langues vivantes spécifiquement, il faut noter 186 admissibles au concours, dont 39 linguistes, pour un total de 17 reçus.

La répartition est la suivante :

- Option Allemand : 30 inscrits, 10 admissibles, 6 reçus.
- Option Anglais : 143 inscrits, 15 admissibles, 5 reçus.
- Option Chinois : 1 inscrit , 1 admissible.
- Option Espagnol : 52 inscrits, 10 admissibles, 4 reçus.
- Option Italien : 9 inscrits, 1 admissible.
- Option Portugais : 1 inscrit ,1 admissible, 1 admis.
- Option Russe : 1 inscrit , 1 admissible, 1 admis.

M. Worms rappelle la date limite d'inscription (12 janvier 2018, 17h) et invite expressément les candidats à ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Il précise que les erreurs d'inscription pour l'oral en Option langue vivante ne devraient plus se produire grâce au travail d'explicitation du bulletin d'inscription mené conjointement par le service des concours et notre association, soutenue par l'APPLS. (J'en profite pour remercier encore une fois Catherine Letellier, notre vice-présidente, qui porte cet effort de clarification depuis plusieurs années).

Concernant les épreuves écrites, il rappelle que le bouquet d'épreuves écrites porte au choix sur un commentaire suivi d'un court thème OU d'une épreuve de version - thème. A l'oral, l'explication de langue hors programme doit se faire dans une langue différente de celle de l'épreuve d'explication de texte d'option, sur programme.

À l'issue de la plénière, les préparateurs de langues se sont retrouvés avec les jurys d'anglais, d'allemand et d'espagnol pour évoquer, à l'initiative de notre association, un certain nombre de points problématiques. Nous regrettons d'ailleurs, pour la troisième année consécutive, l'absence du jury d'italien.

Les questions soulevées sont les suivantes :

- Harmonisation de la notation entre les différentes langues
- Répartition des points entre commentaire et court thème dans cette épreuve
- Identification des candidats LV1/LV2 à l'épreuve commune
- Publication des sujets d'oral
- Durée du temps de préparation à l'oral

• **Identification des candidats LV1/LV2 à l'oral**

Il est rappelé que les candidats qui choisissent une option Langue Vivante doivent passer l'épreuve d'oral de tronc commun dans leur deuxième langue, (horaire hebdomadaire réglementaire de cours 2h contre 5h pour les LV1), sans que le jury puisse les identifier comme LV2.

Il est donc demandé au jury s'il serait possible d'envisager un regroupement des candidats en question sur une demi-journée par exemple. Différentes suggestions sont faites, mais se heurtent toutes à la complexité de la combinatoire des options (revers de la médaille d'un oral presque "à la carte".)

L'Appel-Clé, en réfléchissant à ce point à l'issue de la réunion, se demande si le plus simple ne serait pas que les candidats linguistes se signalent comme LV2 au moment de la prise de rendez-vous pour leurs épreuves orales, information à retranscrire sur les listes remises au jury. Ce dernier pourrait ainsi évaluer le candidat en toute connaissance de cause.

- **Répartition des points entre commentaire et court thème (écrit)**

Initialement prévue avec un ratio de 2/3 (commentaire) / 1/3 (thème), cette répartition, depuis la session 2017 et en concertation avec Mme Kleinman, est devenue 3/4 // 1/4 . Les préparateurs, appuyés par l'Appel-Clé, demandent que cette consigne soit bien transmise chaque année à tous les jurys de langue.

- **Harmonisation de la notation entre les différentes langues**

Les préparateurs (et l'Appel-Clé) ont bien conscience qu'une harmonisation parfaite des notations entre les différentes langues présentées est impossible, dans la mesure où les langues à petits effectifs n'ont bien souvent qu'un ou deux candidats, évidemment évalués de façon individuelle. En revanche, pour les trois langues à plus large diffusion (allemand, anglais, espagnol), il serait souhaitable que les critères d'évaluation soient bien définis et appliqués de façon collégiale.

- **Publication des sujets d'oral**

L'Appel-Clé remercie le jury d'allemand, qui publie dans le rapport quelques textes donnés à l'oral, et demande aux autres jurys s'il leur serait possible de faire de même. M. Oudard, pour le jury d'épreuve orale commune en anglais, et Mme D'Artois pour l'espagnol, n'y voient pas d'inconvénient, d'autant que cela se pratiquait jusqu'alors en espagnol. Compte-tenu de la masse de textes nécessaires en anglais (plus de 120), il est convenu qu'une sélection des extraits proposés aux candidats sera mise en ligne.

- **Fonctionnement de l'épreuve orale commune :**

Il est rappelé que les candidats ont le choix entre 3 tickets, panachant genres, périodes et aires géographiques. Ils ont également un dictionnaire unilingue à disposition, et ne semblent pas gênés par le fait qu'il ne s'agisse pas nécessairement du même que pour l'écrit.

La discussion porte un moment sur le fait de savoir s'il ne faudrait pas revenir à des tickets panachant des noms d'auteur, mais cette suggestion ne fait pas consensus, notamment dans la mesure où elle risque d'encourager les candidats à se limiter aux seuls auteurs canoniques, au détriment des noms inconnus d'eux et qui pour autant leur offrent la possibilité de proposer une lecture vraiment personnelle du texte, ce qui s'inscrit pleinement dans l'esprit de cette épreuve.

- **Durée du temps de préparation des épreuves orales**

Lors de la plénière, Marc Even (ancien président de l'APPLS) a soulevé la question de la durée du temps de préparation à l'oral, et demandé s'il n'était pas possible de la porter à 1h30. M. Worms n'y voit aucun inconvénient à titre personnel mais ajoute que ce point est encore en débat au sein du jury.

Les préparateurs de langue et les jurys de langue sont revenus sur ce sujet et une majorité semble favorable à un allongement du temps de préparation à 1h30.

Après une heure de débats nourris entre les préparateurs et des membres du jury très à l'écoute, l'assemblée se sépare pour se retrouver par langue spécifique.

L'utilité de ce temps d'échange collectif a semblé manifester à tous les participants, et l'Appel-Clé souhaite donc qu'elle soit inscrite au programme de la réunion des préparateurs, en présence cette fois-ci d'un membre de l'ENS.